

PUBLIÉ LE

17 OCT. 2025



Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 013-211301031-20250903-2025_491-AR

S²LO

SERVICE JURIDIQUE
NI/ADD/JB/SR

SC

DÉCISION

2025-491

Objet : Résiliation anticipée amiable d'un bail commercial
Locaux RDC 87 place Gambetta , n°3 de la copropriété, 13300 Salon-de-Provence

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et spécialement l'article L 2122-22, alinéa 5,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 déléguant au Maire une partie de ses pouvoirs,

Vu l'acte authentique signé devant le Notaire le 19/10/2021, par lequel la commune de Salon-de-Provence a acquis les locaux sis 87 Place Gambetta, faisant partie d'un immeuble en copropriété, à Salon-de-Provence, constitués d'un local commercial au RDC ,

Vu la décision n° 2023-134 publiée le 09/03/2023 relative à la conclusion d'un bail commercial entre la commune de Salon-de-Provence et la SAS AD CONSEIL, représenté par Dan AMIACH.
Les Locaux sont destinés à un centre de soin dentaire pouvant fournir des consultations et prodiguer des actes de prévention, d'investigation, des actes dentaires à l'exception de ceux prodigués par un professionnel inscrit à l'ordre des chirurgiens-dentistes ou par des prothésistes dentaires

Considérant que leur projet n'a pu se mener à bien, la SAS AD CONSEIL a demandé la résiliation anticipée amiable du bail commercial à la Commune

D E C I D E

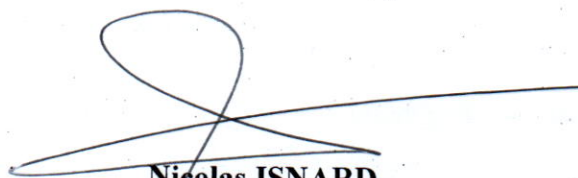
en exécution des pouvoirs susvisés,

ARTICLE 1 : d'autoriser la résiliation anticipée amiable du bail commercial relatif aux locaux sis 87 Place Gambetta à Salon-de-Provence,

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention de résiliation amiable du bail commercial, avec effet au 03 septembre 2025

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Salon-de-Provence
le **03 SEP. 2025**



Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence,
Vice-Président du Conseil Régional